Grand Poitiers Communauté urbaine

GAL Centre Vienne

Entreprises, collectivités locales, associations : bénéficiez de subventions européennes pour vos projets d'aménagement du territoire, d'attractivité et de transition environnementale.

Qui peut bénéficier de ces subventions ?

Les entreprises, les collectivités locales, les associations, et toutes les structures présentes sur les 3 territoires ci-dessous peuvent en bénéficier :

- Communauté de communes du Haut-Poitou
- Communauté urbaine Grand Poitiers
- Communauté de communes des Vallées du Clain.

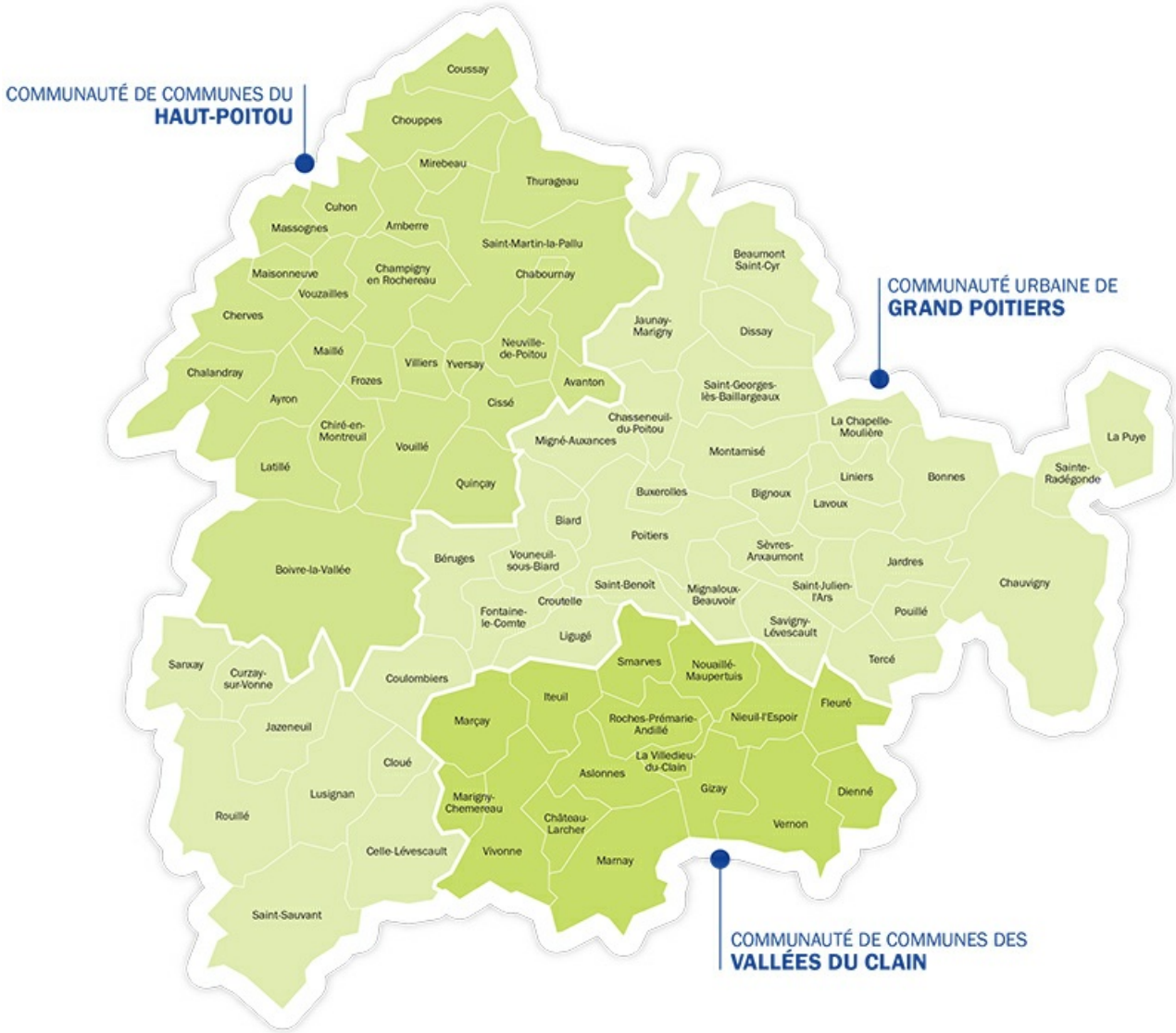

https://www.grandpoitiers.fr/grands-projets/gal-centre-vienne?

Des projets portant sur l'aménagement, l'attractivité et la transition environnementale

Les projets accompagnés doivent porter sur l'une de ces 3 thématiques :

- assurer un aménagement équilibré du territoire
- renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité du lien social
- encourager une transition agricole et environnementale.

Un accompagnement complet

L'équipe d'animation du GAL Centre Vienne accompagne les structures porteuses d'un projet, de l'émergence de l'idée au montage de la demande de subvention en passant par la recherche de partenaires.

Nous contacter

Vous souhaitez savoir si votre projet est éligible à l'approche territoriale des fonds européens Centre Vienne 2023/2027, et s'il peut bénéficier d'une subvention Leader ou Feder ?

Une équipe est à votre disposition pour :

- vous conseiller,
- vous accompagner dans le montage de votre projet,
- vous accompagner dans votre recherche de financements.

Kevin Cabaret 07.88.86.05.66

Elodie Blin 07.88.96.70.17

gal.centrevienne@grandpoitiers.fr

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30